

Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Blanc :
« La Municipalité doit faire plus et mieux pour rendre Lausanne accueillante »

Préambule

Sans faire abstraction des problématiques qui touchent Lausanne, comme d'ailleurs toutes les villes-centres d'une certaine importance, la Municipalité ne partage pas le tableau très noir dressé par l'interpellateur. Ce dernier décrit l'espace public comme tellement péjoré par différents phénomènes, qu'une majorité des hôtes de passage seraient choqués par son image peu avenante et que ceux qui souhaiteraient y développer des projets, voire y habiter, finiraient par y renoncer. Bien au contraire, l'évolution démographique des dix dernières années, en hausse (124'870 habitants en 2000, 134'753 au 1^{er} janvier 2011) démontre plutôt la forte attraction de la ville. Le cadre naturel, la présence de hautes écoles, le réseau très dense de transports publics, les très nombreux emplois, l'abondante offre en manifestations culturelles, sportives et récréatives et, plus généralement, la qualité de vie à Lausanne, sont autant de facteurs qui continuent malgré tout à attirer tant des touristes, des hommes d'affaires, des étudiants que des nouveaux habitants. La grande réussite, durant l'été dernier, de la manifestation internationale Gymnastrada a démontré que Lausanne savait recevoir ses hôtes et les participants à ce grand rassemblement ont largement investi le domaine public, dont ils ont pu profiter sans entrave, dans un esprit de grande convivialité.

La Municipalité est néanmoins bien consciente des problèmes qui se posent dans des lieux précis du centre-ville et durant des tranches horaires plus ou moins larges, à l'instar notamment des rassemblements de marginaux, de la présence en nombre de certains jeunes gens plus ou moins bruyants, de l'activité des mendiants et de l'activité des voleurs à la tire ainsi que de la propreté parfois insuffisante de l'espace public. Plus en périphérie, la prostitution de rue amène également son lot de nuisances. De façon plus diffuse, particulièrement en soirée et durant la nuit, les trafiquants de stupéfiants en rue ont essaimé dans le centre-ville, ce que la Municipalité regrette vivement, mais qui ne fait que répondre à une forte demande de consommateurs très décomplexés, habitant très majoritairement la région. Nonobstant tout ceci, la ville de Lausanne reste globalement une ville accueillante.

Si certains des thèmes susmentionnés sont des phénomènes clairement délictuels, voire criminels, la présence de groupes de marginaux et de mendiants, par exemple, dans nos rues ne constitue aussi que le reflet de la détresse et des difficultés, tant économiques, sociales ou sanitaires, que rencontrent de nombreuses personnes établies ou séjournant dans notre pays. Il ne sera pas possible de faire disparaître ces situations par la répression. Les divers problèmes soulevés par l'interpellateur n'ont, par ailleurs, pas le même potentiel dérangeant ou insécurisant et supposent des approches bien différenciées, au cas par cas.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1) La Municipalité est-elle consciente de l'image peu accueillante que donne la ville aux alentours de la gare et dans plusieurs quartiers du centre-ville ?

Comme déjà indiqué dans le préambule, la Municipalité souhaite tempérer la vision pessimiste de l'interpellateur à propos de l'image de notre ville, tout en étant consciente des différents problèmes déjà évoqués qui péjorent de manière variable, suivant les lieux et les heures, la convivialité de l'espace public lausannois, tant pour les touristes, les habitants, les commerçants que d'autres usagers, tout particulièrement au centre-ville.

Sur le plan touristique, si le mois d'août 2011 a en effet connu un fléchissement de 10,2 % des nuitées, dû principalement au franc fort, le cumul des huit premiers mois de l'année 2011 reste positif avec une augmentation de 2,2 % par rapport à 2010, alors que cette dernière année touristique avait déjà constitué un record inégalé depuis la fin des années 1960. Les importants efforts consentis par la Ville de Lausanne pour

le bien-être, tant de ses habitants que des touristes, font qu'elle reste une ville attractive et continue à être un pôle important sur le plan helvétique.

2) La Municipalité a-t-elle déjà reçu des courriers ou des plaintes à ce sujet ?

La Municipalité reçoit régulièrement, et ce depuis de nombreuses années, des doléances concernant les problèmes posés par le vivre ensemble sur le domaine public, émanant d'administrés, de commerçants, d'hôteliers ou de restaurateurs, de groupements d'habitants et d'autres, d'acteurs économiques, ainsi que de sociétés de développement des divers quartiers lausannois. Les incivilités en général, certains rassemblements bruyants, souvent liés à la présence d'établissements publics, la gêne occasionnée par le trafic de produits stupéfiants, la mendicité et la saleté sont des thèmes récurrents. Tant la direction de la sécurité publique et des sports que celle des travaux sont régulièrement appelées à réfléchir à ces problèmes, à y apporter des solutions et à rencontrer les personnes et groupements concernés. Le directeur de la sécurité publique et des sports et des cadres des services concernés de sa direction, se déplacent régulièrement dans les quartiers pour rencontrer les habitants et commerçants, afin d'écouter leurs doléances et proposer des solutions. L'observatoire de la sécurité, regroupant le Syndic et les directeurs SPS et EJCS, est également très actif dans ces domaines.

S'agissant plus spécifiquement des touristes, sur les 1'100 visiteurs qui se sont rendus aux bureaux de l'office du tourisme d'Ouchy et de la Gare, en juillet et août dernier, aucune plainte n'a été enregistrée par les hôtesses. Informellement toutefois et dans d'autres contextes, la clientèle touristique fait des commentaires plus nuancés sur la présence de mendiants et marginaux, tels que « cela ne correspond pas à l'image que nous avons de la Suisse » ou « nous ne savions pas que la Suisse devait aussi faire face à ce problème ».

3) Des actions spécifiques sont-elles envisagées pour rendre aussi rapidement que possible les quartiers du centre-ville plus accueillants, en plus des réponses à l'initiative contre la mendicité par métier ou des actions de la police contre les dealers ?

Bien avant le dépôt de la présente interpellation, diverses actions ont été conduites pour faire face aux différents phénomènes qui affectent négativement l'espace public. Il n'est d'ailleurs pas envisageable d'aborder de la même façon et avec les mêmes intervenants, les problèmes qu'occasionnent la présence des marginaux, celle des mendiants, la propreté insuffisante du domaine public ou le trafic de stupéfiants en rue. S'agissant des rassemblements de marginaux en divers endroits de la ville, bien que ne pouvant y être sur place en permanence, la police assure régulièrement une présence dans les lieux concernés, en jouant alternativement du dialogue, de la persuasion, de la dissuasion, voire de la répression lorsque cela est nécessaire pour réguler les comportements inadéquats. Les collaborateurs d'Uniset sont également actifs sur ces lieux.

Concernant la mendicité et bien que cette pratique ne soit pas interdite, là également la police intervient régulièrement pour identifier et contrôler le statut de séjour des personnes concernées, pour tempérer et décourager ses formes les plus agressives, cas échéant dénoncer les pratiques qui constitueraient des infractions (fausses collectes, musique sans patente, infractions à la loi sur la circulation routière, etc...) ainsi que pour dissuader la présence d'enfants au côté des mendiants. La police intervient également, dès qu'elle constate l'établissement de campements sauvages de ces populations sur l'espace public, pour dénoncer, cas échéant, les contrevenants.

Le vol à la tire et surtout le trafic des stupéfiants font l'objet d'une attention constante de la police, tant en uniforme qu'en civil. Pour le deal de rue, outre l'action des groupes Alpha et Celtus, la brigade des stupéfiants mène une lutte permanente face à ce phénomène aussi visible qu'insidieux. Dans ce domaine particulier aussi, les jours-amende du code pénal et les contraintes du nouveau code de procédure pénale ne facilitent guère le travail des policiers. Des opérations de plus ou moins grande envergure ont toutefois été conduites, à l'instar de celles menées le 7 juillet à la place Chauderon et le 4 octobre 2011 dans un centre de l'établissement pour l'accueil des migrants (EVAM) à Vennes, avec des résultats assez spectaculaires pour ce dernier cas. Cependant, tout effort particulier d'envergure ne peut se prolonger indéfiniment dans le temps, ceci en regard des moyens à disposition. Chaque opération a une influence sur la présence ultérieure des forces de l'ordre, soit des effectifs restreints ou des postes de quartier fermés. En fonction de l'évolution

de la situation, de telles opérations seront néanmoins reconduites ponctuellement. Face à ce phénomène pernicieux qui suscite légitimement le plus d'agacement et d'incompréhension de la population, la police va, dans les tout prochains jours, encore renforcer de manière significative sa présence très visible dans les rues et tranches horaires concernées pour dissuader ce trafic. S'il sera probablement possible d'en réduire la visibilité, son éradication restera malheureusement un objectif hors d'atteinte, tant la présence de ces dealers ne fait que répondre aux besoins d'une importante clientèle de consommateurs, constituée d'habitants de la région ou de noctambules fréquentant les nuits lausannoises. Par ailleurs, la police n'étant pas seule à agir dans ce domaine, la lutte contre le trafic de stupéfiants nécessite un partenariat renforcé avec les autres acteurs, tant administratifs que pénaux, de la chaîne étatique concernée. Le but à atteindre est une collaboration plus resserrée, avec la magistrature pénale, les autorités pénitentiaires et celles en charge de la migration, de même qu'avec l'EVAM. La nouvelle structure de conduite policière prévue par la réforme policière vaudoise devrait faciliter ces indispensables rapprochements.

Certains participants aux nombreuses festivités lausannoises et de nombreux noctambules, souvent désinhibés principalement par la consommation d'alcool, adoptent des comportements qu'ils n'envisageraient pas dans d'autres circonstances et qui contribuent également à la dégradation de l'espace public. Face à ce constat, la police marque là également une présence accrue aux endroits et moments critiques. S'agissant plus spécifiquement des débordements ayant lieu en fin de nuit, durant les week-ends, l'heure blanche devrait s'avérer bénéfique.

L'une des missions du Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux est l'entretien du domaine public, soit de veiller à sa propreté. Par le biais de ses différentes unités, il intervient, selon les sites, une à plusieurs fois par semaine et dans les cas extrêmes, plusieurs fois par jour. Plus de 100 m³ de déchets sont ainsi évacués quotidiennement. A cela, il faut ajouter qu'une équipe « Tags », qui veille à la propreté du domaine communal, est intervenue à plus de 190 reprises en 2010, ce uniquement pour effacer des graffitis et retirer des autocollants. Elle assure une présence dans les lieux sensibles, comme les espaces de détente, de pique-nique où le « littering » est répandu (phénomène où les gens jettent leurs déchets sur le sol), et autres endroits où le mobilier urbain est endommagé. Une modernisation des moyens techniques, engagée depuis ces 5 dernières années, a permis d'optimiser la capacité d'intervention pour le nettoyage, et va être encore renforcée par une mécanisation accrue. Le Conseil communal sera d'ailleurs amené à se prononcer sur un préavis prochainement. En effet, le rythme parfois quotidien des interventions de nettoyage ne suffit plus dans certaines zones, où le « littering » est pratiqué à large échelle. Pour lutter contre ce phénomène qui ne peut pas être résolu par la seule augmentation des fréquences de nettoyage, la Direction des travaux a récemment mis sur pied une équipe dénommée « Groupe Propreté-Qualité » (GPQ), chargée de lutter contre le littering et les incivilités par des actions préventives (information auprès de la population, négociation avec certains commerces, par exemple), mais aussi répressives, lorsque cela s'avère nécessaire. Le Corps de police vient en appui de cette démarche.

4) La Municipalité a-t-elle examiné la possibilité de harceler de manière systématique les personnes qui commettent des infractions, de quelque nature qu'elles soient ou qui occupent de façon abusive l'espace public dans le centre-ville ?

Comme déjà évoqué dans la réponse précédente, chaque problème évoqué dans la présente interpellation suppose des solutions spécifiques. Dès lors, un harcèlement systématique des personnes qui ont des conduites perturbant plus ou moins sérieusement la convivialité sur le domaine public n'est pas forcément la meilleure méthode, a fortiori lorsqu'une partie des problèmes évoqués ne constituent d'ailleurs pas des infractions, mais plus généralement des incivilités, soit des comportements irrespectueux non sanctionnés par notre ordre juridique.

Harceler systématiquement, au sens le plus large de ce terme, les auteurs d'infractions, le plus souvent pour des actes relevant du bas de l'échelle pénale, n'est par ailleurs pas possible, pour des raisons liées à l'effectif du corps de police. En effet, la police en uniforme en particulier doit rester aussi disponible pour les appels d'urgence parvenant à la centrale de police. Il ne serait pas souhaitable de reléguer au second plan l'urgence au profit de l'incivilité, inversion des priorités que la population ne comprendrait pas. Si, lors des périodes de moindres sollicitations, la police patrouille aussi souvent que possible en ville, de manière visible, pour cibler notamment les phénomènes, objets de la présente interpellation, et marquer une forte présence

dissuasive à l'égard de leurs acteurs, elle ne peut plus le faire lorsque les appels 117 affluent à la centrale d'engagement. Comme elle l'a développé dans sa réponse à la question précédente, la Municipalité estime que les différentes opérations à long terme (à l'instar de celles menées par les groupes Alpha ou Celtus) ou plus ponctuelles, de grande envergure, comme celles qui ont eu lieu récemment à la place de Chauderon ou dans un centre EVAM, sont généralement plus opérantes. Un harcèlement mal pensé, notamment par des dénonciations systématiques, pourrait par ailleurs conduire à un effet pervers, retenant de nombreux policiers à l'intérieur des locaux de police, plutôt qu'en rue, pour assurer le suivi administratif de leurs actions, du fait notamment des contraintes accrues du nouveau CPP.

Nonobstant ces remarques, la police a entrepris depuis plusieurs semaines une réorganisation du travail de Police-secours, en particulier, pour assurer une meilleure visibilité des policiers dans les endroits les plus animés du centre-ville. Dès lors, si la Municipalité entend bien monter encore en puissance pour dissuader les auteurs d'infractions sur le domaine public et, donc, peu ou prou les harceler, une systématique totale de ce type d'actions n'est ni possible, ni souhaitable.

Pour sa part, le Groupe Propreté et Qualité du Service des routes et de la mobilité va, à l'avenir, encore renforcer son rôle préventif. Il communique, sensibilise par sa présence, ce qui, dans la majorité des cas, suffit à améliorer notablement et durablement la situation.

5) Concernant l'initiative du PLR Stop à la mendicité déposée le 3 mai 2011 avec plus de 11'000 signatures (dont 9'750 valables), la Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur la date à laquelle elle entend organiser le vote populaire ou proposer un contre-projet ?

L'initiative a abouti le 6 mai 2011. La Municipalité transmettra son préavis, avec la mention des délais de traitement et un contre-projet, dans un avenir proche. Dès lors, le Conseil communal pourra, dans les délais légaux, soit approuver l'initiative, celle-ci deviendrait alors réglementaire, soit la soumettre au vote du peuple, accompagnée d'un contre-projet.

La décision du Conseil communal interviendra au plus tard dans les quinze mois après l'aboutissement de l'initiative en cas de contre-projet (soit avant le 6 août 2012). Dans tous les cas, le vote du peuple interviendra au plus tard dans les six mois suivant la décision finale du Conseil communal (soit au plus tard en février 2013).